

LE RAPPORT DE SUREXPERTISE

Les pages qui suivent sont des extraits textuellement reproduits du rapport de surexpertise rédigé par mes soins et remis entre ses mains en novembre 1997.

Il apporte l'évidence de deux faits indiscutables :

☞ En 1988, comme je l'ai abondamment démontré dans le présent ouvrage, les laboratoires de police étaient totalement incompetents, commettaient d'innombrables erreurs techniques, n'avaient toujours pas modernisé leurs méthodes utilisées depuis la guerre et n'étaient en conséquence d'aucune utilité pour les juges d'instruction qui, pourtant, ne s'en rendaient pas compte.

☞ En 1995, quatre ans après la disparition du C.A.R.M.E., celui-ci continue à terrifier les laboratoires de police, au point que ceux-ci, pour discréditer sa mémoire, n'hésitent pas (avec la complicité de certains membres de l'université !) à falsifier des données techniques et à mentir délibérément à un magistrat au risque de ruiner une affaire criminelle de première importance.

-----*(Début du rapport)*-----

MISSION DONNEE PAR LE JUGE

" Prendre connaissance du rapport dressé le 21 juin 1988 par M. Haguenoer et par M. Lancelin ainsi que du rapport dressé le 29 mai 1995 par M. De Coninck et par M. Lancelin dans le cadre de l'instruction 54/87 suivie au T.G.I. de Saint-Quentin (Dossier O'Keeffe).

Faire tout commentaire sur ces rapports, et répondre précisément à l'intégralité des remarques formulées dans le cadre de la mission qui leur avait confiée par M. Lancelin et par M. De Coninck sur les rapports du CARME datés du 23/11/88 et du 19/12/88."

AVANT-PROPOS

Sans doute n'est-il pas usuel de commencer un rapport par les conclusions qu'il contient, mais l'évidence ou l'urgence doivent en certains cas primer les traditions.

(...)

Malheureusement, les rapports dont nous avons pris connaissance dans le cadre de notre mission révèlent à longueur de pages une incompétence absolue de leurs auteurs dans les spécialités supposées être les leurs (sédimentologie et biologie), l'ignorance inexcusable de l'évolution de celles-ci depuis 50 ans, un amateurisme incompréhensible, une rare malhonnêteté intellectuelle et même la non-exploitation d'indices éventuellement utiles.

Le chapitre suivant, technique et peut-être fastidieux, s'impose pour démontrer que les rapports HL¹ et DL² sont à la sédimentologie moderne ce qu'en technologie militaire la baïonnette " Rosalie " est au satellite espion.

RAPPEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

(Ce chapitre comporte une vingtaine de pages consacrées aux diverses techniques et méthodes utilisées en sédimentologie pour l'étude des sables : la morphoscopie, l'endoscopie et l'exoscopie. J'y donne également quelques exemples d'analyses prouvant la fiabilité de l'exoscopie, mais en précisant que cette fiabilité dépend évidemment d'un certain nombre de paramètres, tels que la qualité des prélèvements... et la formation des experts)

1 Pour "rapport Haguenoer & Lancelin"

2 Pour "rapport De Coninck & Lancelin"

COMMENTAIRES RELATIFS AU RAPPORT "HL"

*NB. : Les passages extraits du rapport HL sont imprimés en **italiques grasses** (...).*

Dans le cadre des commentaires qui me sont demandés, il m'est impossible de citer toutes les erreurs, les fautes, les lacunes, les aberrations, qui parsèment chacune des pages du rapport HL, à moins de reproduire ici l'intégralité des lignes qui malheureusement le composent.

Je me contenterai donc de n'en citer que quelques exemples choisis parmi une multitude.

DES FAUTES TECHNIQUES IMPARDONNABLES

*- Les prélèvements de terre, de sols, de sables, doivent **impérativement** être réalisés à l'aide d'instruments non métalliques. Or les experts effectuent systématiquement des grattages (!) au scalpel (!!)* pour récolter leurs échantillons, (...) fautes techniques susceptibles d'entacher d'erreurs les analyses ultérieures...

*- Les auteurs observent un complet mutisme quant aux autres techniques de prélèvement employées (qui doivent cependant être **obligatoirement** décrites en cas de contre-expertises éventuelles) (...).*

UN MANQUE DE RIGUEUR

Celui-ci se manifeste aussi bien par des erreurs dans les références des scellés que par de graves lacunes dans la définition de leur origine :

- Scellé n° 10 : Aucune origine attribuée dans la description du scellé (page 6) ni dans celle des prélèvements (page 13). Il faut attendre la page 24 pour apprendre qu'il s'agit d'un prélèvement effectué sous les ongles de la victime... Question : comment les experts connaissent-ils l'origine du prélèvement si aucune fiche explicative ne leur a été fournie ?

*- Comment se fait-il que le prélèvement n° 19 (appelé "**PR 19**" par les auteurs) devienne "**PR 14**" dans le tableau n° 1 de la page 16 ?*

D'INEXCUSABLES IMPRECISIONS

*Un scientifique, surtout expert judiciaire, est supposé être un spécialiste de la haute précision. Ce n'est pas le cas des auteurs du rapport HL, qui ne sont même pas capables de mesurer avec exactitude un simple flacon : "**un flacon à prélèvement cylindrique en matière plastique transparente, dont la hauteur est approximativement (sic) égale à 6,8 cm**"*

Comment, dans ces conditions, s'étonner d'imprécisions encore plus abyssales dans leurs analyses ("**7 mg environ**", "**12 mg environ**") ?

*Il est vrai que le rapport est entièrement émaillé de telles approximations, si nombreuses qu'il serait fastidieux de les énumérer toutes. Je citerai simplement quelques uns des termes employés concernant les appréciations quantitatives (si j'ose dire) relatives aux composants des échantillons étudiés par microscopie : "**quelques, très nombreux, nombreuses, nombreux, assez nombreux, plusieurs, rares, très rares, relativement abondants, peu abondants, pas très abondants.**"*

*Il va de soi que le même flou règne quant à la détermination de la taille des éléments étudiés, y compris en ce qui concerne les examens microscopiques : "**petits, fins, petite taille, très petit**".*

*Et le flou des interprétations ("**paraît provenir**", "**semble également provenir**", "**Il semble provenir**", "**s'apparente**", etc.) n'a d'égal que celui des observations ("**ne paraît pas renfermer**", "**Il ne paraît renfermer**").*

*Or, pour un scientifique digne de ce nom, un échantillon **contient** ou **ne contient pas** un élément donné ! Les impressions n'ont pas leur place dans un compte rendu d'observation...*

DE MONSTRUEUSES CONTRADICTIONS

Il est vrai que les auteurs du rapport ont à l'évidence intérêt à se montrer très prudents dans leurs conclusions. Car quand par malheur ils décident de se montrer catégoriques, le ridicule les guette au coin de chaque mot:

Exemple (Prélèvement n° 19) : **"Cette terre ne renferme pas de débris végétaux"**. Cette affirmation péremptoire est intéressante à comparer (sans rire) avec les **lignes** (...) du rapport précisément consacrées à la description... des éléments végétaux contenus dans ce même échantillon 19 !

UNE INCOMPETENCE SCANDALEUSE

Le criminologue idéal serait un "homme de la Renaissance" au savoir universel ; mais le développement des sciences et des techniques rend évidemment chaque jour un peu plus utopique cet idéal. C'est ce constat qui m'avait décidé à créer le C.A.R.M.E. en 1981.

En effet, au moins 95 % des objets étudiés au microscope, quels qu'ils soient, sont formellement identifiables. En cas de doute ou d'ignorance, le (vrai) criminologue se doit, pour honorer sa mission, de faire appel à d'autres spécialistes pratiquant des disciplines complémentaires de la sienne.

Or, dans le rapport HL, la lecture du chapitre consacré aux examens microscopiques des prélèvements dits de terre réserve des surprises. On y découvre en effet que les auteurs sont totalement ignares, même dans la discipline qu'ils enseignent, et incapables d'identifier 80 % des éléments pourtant parfaitement identifiables qu'ils découvrent sous l'objectif de leur microscope !

Exemples :

- "petits débris de feuille verte, velue sur une face, mais difficilement identifiable" ;
- "brindilles de couleur brune" ;
- "brindilles de nature indéterminée.;"
- " fragment de feuille brune" ;
- "fragments pouvant être d'origine organi-que" ;
- "graine" ;
- " feuille" ;
- "Foraminifère" ³ ;
- "fragment alvéolé de couleur verte de nature indéterminée" ;
- "fragment végétal difficilement identi-fiable" ;
- "pouvant être un fragment de papier aluminium ⁴ ;
- " feuille brunie" ;
- "brindille" ;
- "bois craquelé" ;
- "fibre végétale de nature indéterminée" ;
- " fragment végétal" ;
- "bois carbonisé" ;
- " feuille brune" ;
- "bois carbonisé" ;

*C'est à la fin, dans la spécialité qui est supposée être la leur, que les auteurs nous réservent le coup de grâce. Le mot INTERDIT à tout géologue qui se respecte. L'offense à toute une science. Celui dont le célèbre professeur Pierre Brousse (Université d'Orsay) disait à ses étudiants que le premier qui oserait le proférer devant lui serait instantanément exclu de la faculté : le mot " **caillou** " ! Car pour un géologue un caillou n'existe pas. C'est un fragment de **roche** qui s'observe, s'étudie, s'analyse et auquel le géologue donne un **nom précis**. Peut-on imaginer un ichtyologue revenant d'une plongée dans les Caraïbes où il a admiré des barracudas, des marlins rayés, des marlins noirs, des mérus, des murènes, des Pterois volitans, des Forcipiger longirostris et annonçant fièrement qu'il a vu des **poissons** ?*

³ La détermination d'un Foraminifère est pourtant élémentaire et facile; elle est aussi très précieuse, car elle permet de déterminer dans certains cas le milieu de dépôt d'un sédiment, son âge, éventuellement sa localisation, etc.

⁴ Il aurait suffi de trente secondes d'analyse au M.E.B. pour obtenir confirmation ou non de la nature de ce fragment probablement intéressant...

Les auteurs du rapport HL, pourtant, ont osé ce blasphème authentique qui les disqualifie à tout jamais en tant que géologues en découvrant " **plusieurs fragments de cailloux de couleur noire pouvant** (un comble !) **correspondre à ceux utilisés pour l'empierrement des routes** " !

DES BIOLOGISTES AUX YEUX DE LINK ⁵

Dans le domaine de la biologie, par contre, les experts semblent a priori nettement plus performants, puisqu'ils sont à même d'identifier à **l'oeil nu** la nature des échantillons qu'ils contemplent :

- Scellé n° 13 : Les experts découvrent " **un flacon de sang non identifié** ".

Par quel miracle peuvent-ils déterminer par simple observation que ce liquide est du **sang** ? A ce stade de son travail, et à défaut ⁶ d'une fiche d'identification, un expert digne de ce nom aurait décrit l'échantillon comme "un liquide de couleur rouge" ou, à la limite, "un liquide de couleur rouge pouvant être du sang".

- Il se trouve toutefois que par chance ce liquide est bel et bien du sang.

Mais le don analytique visuel des auteurs du rapport trouve ses limites dans l'interprétation oculaire ultra-rapide des taches qu'ils observent sur le scellé n° 17 (mouchoir) et prélèvent ⁷ en les appelant "**II et III (sang)**". Cette audace, malheureusement, se traduit cette fois par un cinglant désaveu, puisque ces taches ne sont justement pas du sang.

- Les auteurs commettent un autre dérapage rétinien (mais cette fois en sédimentologie) dans l'interprétation hâtive du scellé n° 10 (prélèvement réalisé sous les ongles de la victime) qui, quoique de nature essentiellement biologique, se retrouve classé dans les "prélèvements de terre". La rigueur scientifique eût exigé son classement en tant qu'"échantillon", sans autre précision.

UNE IGNORANCE CRASSE

Les auteurs sont en tout cas supposés être des spécialistes de l'analyse des terres (et des sols). Chaque pédologue sait ⁸ qu'il existe une **charte universelle de couleurs des sols** permettant de définir avec une extrême précision et de façon standardisée toutes les nuances de colorations présentées par ceux-ci dans le monde entier. Aucun (vrai) pédologue ne donnera jamais un **nom** à une couleur de sol, mais indiquera toujours son **code** international (en lettres et en chiffres). Etrangement, les "experts" signataires du rapport HL ignorent superbement cette règle d'or et se lancent à corps perdu dans la poésie des nuances : "**brun clair à ocre**", "**brune**", "**brun rougeâtre à noire**", "**brun-ocre**", "**de même couleur que le prélèvement n° 1**".

Cette précision présente un intérêt tout particulier, puisque **le prélèvement n° 1 n'est mentionné nulle part**, donc n'existe officiellement pas, et qu'il est très difficile au lecteur de se faire une idée de la couleur qui caractérise un échantillon qui n'existe pas...

LA NON EXPLOITATION DES INDICES EVENTUELS

Une des missions données aux experts consistait à rechercher des indications quant au déroulement du crime et, dans l'affirmative, décrire les indices ainsi retenus.

Or, il se trouve que dans le rapport apparaissent précisément plusieurs éléments qui pourraient éventuellement donner de telles indications, malheureu-sement non exploités par les auteurs qui n'en ont évidemment pas saisi l'intérêt.

⁵ Il ne s'agit nullement d'une faute d'orthographe : le système LINK couplé sur les M.E.B. a été un des premiers à permettre de déterminer la composition des échantillons observés au M.E.B.

⁶ Ce qui est malheureusement le cas...

⁷ Par un procédé qu'ils ne nous communiquent pas...

⁸ A toutes fins utiles, je signale que je suis titulaire de deux certificats de pédologie.

- Les poils pubiens de la victime (scellé n° 11) et ses cheveux (scellé n° 12) auraient dû être exploités par analyses morphologique et morphométrique afin d'établir des comparaisons avec les nombreux cheveux et poils trouvés dans le véhicule d'un suspect. Mais ils auraient en outre dû être soigneusement explorés au M.E.B. à la recherche de microparticules caractérisant par exemple l'environnement où avait séjourné la victime avant sa mort. J'avais d'ailleurs fait en 1988 cette proposition au magistrat instructeur qui avait décliné l'offre. Je constate que ce même refus a été opposé aux auteurs du rapport HL, ce qui est d'ailleurs plutôt une bonne chose, leur manque de sérieux ayant probablement abouti à une altération telle des échantillons qu'il serait aujourd'hui impossible de les étudier. Peut-être n'est-il donc pas trop tard pour les exploiter et rattraper le temps perdu?

- Le prélèvement effectué sous les ongles de la victime (scellé n° 10) a été observé, très succinctement décrit mais nullement étudié ! Il était pourtant **capital** d'identifier avec précision sur un prélèvement de ce type⁹ :

- Les "**fragments d'origine organique**" (sic !);
- Les "**quelques poils végétaux**" (sic !);
- Les "**très nombreuses argiles de couleur ocre à jaune**" (sic !);
- L'histoire géologique et la provenance (par exoscopie) des grains de quartz, des feldspaths, de magnétite et du mica (très sensible aux conditions physico-chimiques et mécaniques des environnements).

- Sur la chemise de la victime (scellé n° 5), les auteurs ont la chance de découvrir un fragment de poil animal... et ne l'exploitent pas ! Ils n'en indiquent même pas la couleur... Pourtant, rien n'est plus facile que de déterminer avec précision une espèce animale à partir de l'étude de la morphologie des poils. Et bien utile parfois de savoir si le poil en question correspond à une espèce sauvage ou domestique, quel est l'environnement dans lequel vit l'animal (étude des microparticules présentes sur le(s) poil(s)), etc.

- Sur le slip de la victime (scellé n° 6), les auteurs découvrent "**quelques sphérules vitreuses**"... et ne les analysent pas ! Or, il s'agit peut-être là d'un élément marqueur d'une **extrême importance**, car de telles sphérules, selon leur type (morphologie et composition chimique) peuvent être soit des composants naturels minéraux banaux de nombreux sédiments, soit des marqueurs très rares (donc très précis) d'autres sédiments bien localisés géographiquement et/ou stratigraphiquement, soit des particules d'origine industrielle très répandues ou au contraire d'une composition chimique si particulière qu'elles peuvent caractériser un type d'industrie bien spécifique.

- Sur les chaussures de la victime (scellé n° 7), les auteurs découvrent un autre élément très intéressant sous forme d'un petit fragment de verre... et se dispensent également de l'analyser, et même d'en indiquer la couleur ! Pourtant, certains verres caractérisent des usines de fabrication spécifiques, des objets bien particuliers, permettent d'identifier certaines marques de voitures, etc. La même négligence inexcusable est commise au sujet de l'échantillon 19, où les auteurs omettent d'analyser le "**fragment de verre incolore**" qu'ils y découvrent ! Il serait pourtant important de savoir s'il est ou non du même type que celui trouvé dans l'échantillon 7 !

- Toujours sur les chaussures (scellé n° 7), les auteurs découvrent également la présence de grains de calcaire. Etrangement¹⁰, ils ne retrouvent pas ces grains lors de leurs examens à la loupe binoculaire et au microscope optique, et ne les mentionnent pas davantage dans les tableaux de synthèse figurant à la fin du rapport.

Ces grains de calcaire font pourtant l'objet de la seule remarque intéressante du rapport : "**Le calcaire se**

trouvant sous les chaussures ne provient donc pas de l'endroit où a été effectué le prélèvement de terre objet du scellé n° 19".

C'est parfaitement exact et extrêmement important : on **doit** rechercher l'endroit d'où vient ce calcaire. Pourquoi les auteurs ne l'ont-ils pas fait ?

- Sur le mouchoir (scellé n° 9), de couleur dominante ¹¹ bleu-ciel "avec un motif de type Ali Baba sur un tapis volant" ¹², les auteurs découvrent quelques ¹³ fibres textiles ¹⁴ de couleur blanche et bleue ¹⁵ dont ils indiquent qu'elles "pourraient" (!) provenir du mouchoir ! Il est **capital** de savoir si elles en proviennent ou non !

Cette même imprécision impardonnable affecte "**plusieurs fibres textiles de couleur rouge et de couleur blanche**" découvertes sur le mouchoir objet du scellé 17, blanc "**à rayures de différentes (sic) couleurs**". Ces fibres doivent impérativement être analysées et comparées avec celles composant le mouchoir sur lequel elles ont été prélevées.

L'UTILISATION DELIBEREE DE TECHNIQUES OBSOLETES ET UNE DE LEURS CONSEQUENCES

Dans le chapitre précédent, j'ai exposé les principes et les méthodes de l'exoscopie, en choisissant **à dessein** l'histoire d'un grain qui présenterait à la loupe binoculaire un aspect "Rond Mat".

Nous avons vu à quel point un tel grain Rond Mat peut être "parlant" et, depuis 1972, on sait grâce à l'exoscopie qu'il est mathématiquement impossible de trouver deux grains de sable en tous points identiques.

En 1988, on sait donc depuis 16 (seize !) ans, preuves à l'appui (livres, exemples, publications, conférences, cours, etc.), qu'un grain de quartz Rond Mat (notamment) peut apporter une foule d'informations.

Messieurs Haguenoer et Lancelin, respectivement directeur et directeur adjoint du laboratoire interrégional de police dite scientifique de Lille, ne **PEUVENT** ignorer l'existence de l'exoscopie et ce qu'elle apporte en criminalistique.

Or, il est incontestable qu'ils ont découvert dans les prélèvements effectués sur les scellés un très grand nombre (d'ailleurs non précisé) de grains de quartz :

Exemples :

- "de très nombreux grains de quartz sales de type "Rond Mat" " ;
- "de très nombreux quartz sales comparables à ceux des prélèvements précédents " ;
- "de très nombreux grains de quartz sales" ;
- "des grains de quartz sales, également très abondants" ;
- "des quartz à placages argileux, assez nombreux" ;
- "de nombreux grains de quartz à placages argileux" ;
- "des quartz assez abondants" ;

C'est navrant.

Car à la lecture de cette inconsistante énumération, le lecteur ne peut que faire l'inconcevable (mais pourtant réel) constat suivant : Les auteurs non seulement ne connaissent pas ¹⁶ l'exoscopie, **MAIS ILS IGNORENT MEME LA CLASSIFICATION DE LA MORHOSCOPIE SELON CAILLEUX ! ILS EN SONT RESTES A L'OBSERVATION SELON CAYEUX (1929)!!!**

En 1988, les experts du laboratoire de police scientifique de Lille ont en sédimentologie la bagatelle de

11 Quelle précision...

12 Pas d'indication de couleur concernant ce motif...

13 Nombre non précisé...

14 Composition non déterminée...

15 Les auteurs ne jugent évidemment pas utile de préciser par exemple si les fibres sont bicolores, ou s'il y a un mélange de fibres bleues et de fibres blanches et, si oui, en quelles proportions respectives...

16 Ou plus exactement **refusent** de connaître. Nous reviendrons sur ce point capital plus loin.

CINQUANTE NEUF ANS de retard !

Dans l'affaire pour laquelle ils ont par malheur été nommés experts, apparaît pourtant un élément important, si évident que les auteurs eux-mêmes l'ont remarqué, sans bien entendu en mesurer la portée : il semble ¹⁷ que **deux** types principaux de grains de quartz soient présents dans les échantillons : ceux que les "experts" appellent des "Ronds Mats", présents dans la majorité des échantillons, et des quartz qu'ils qualifient de "quartz à placages argileux". Or, les quartz à placages argileux n'ont été observés (semble-t-il...) **que dans deux échantillons** : ceux provenant des scellés n° 9 (mouchoir) et n° 10 (sous les ongles de la victime). Pourquoi n'a-t-on pas exploité à fond ces quartz à placages argileux, qui se trouvent notamment sous les ongles de la victime et sont peut-être un élément marqueur ?

La réponse à cette nouvelle faute professionnelle se trouve sans doute dans ce qu'ils qualifient de "discussion" (commise à la **page 29**), dans laquelle ils osent écrire :

" Les variations dans l'abondance relative de certains minéraux tels que la magnétite et les micas blancs ou le quartz ne sont pas très significatives puisque ces minéraux communs (sic) peuvent avoir des concentrations variables au sein d'un même sol."

Ce qui se passe, hélas, de tout commentaire.

Comme se passe également de tout commentaire l'utilisation systématique par les auteurs de la loupe binoculaire et du microscope optique, alors qu'en 1988, les microscopes électroniques à balayage étaient connus depuis 22 ans et utilisés depuis 15 ans par les scientifiques sérieux pour la détermination précise des échantillons sédimentaires...

CONCLUSIONS

Le bilan de l'étude critique du rapport HL est accablant pour leurs auteurs (...).

Il ne s'agit pas là d'une critique orientée et malveillante de ma part : N'importe quel universitaire honnête de niveau moyen arriverait aux mêmes conclusions que moi : la rédaction d'un tel document conduirait infailliblement à l'échec tout étudiant de 2ème cycle de géologie qui aurait l'impudence de présenter un tel torchon à ses examens de fin d'année.

Contrairement à ce qu'on pourrait de prime abord penser, la place d'un tel rapport n'est pas dans une corbeille à papier. Il devrait au contraire être largement diffusé auprès de tous les experts en tant qu'exemple caricatural de tout ce qu'il leur convient d'éviter de faire dans l'accomplissement de leur travail.

Quant aux auteurs du rapport HL, il est évident que la rare accumulation de fautes professionnelles dont ils se sont rendus coupables devrait conduire à leur radiation immédiate de toute liste d'experts et à l'exclusion instantanée d'un laboratoire de police que leur incompétence ridiculise et dans lequel leur place aux fonctions qu'ils occupent constitue un danger permanent pour le justiciable.

COMMENTAIRES RELATIFS AU RAPPORT "DL"

*N.B. : Les passages extraits du rapport DL sont imprimés en **italiques grasses**.*

En prenant connaissance de ce second rapport d'expertise, j'ai tout d'abord été surpris de constater qu'en dépit de sa complicité dans la rédaction du rapport HL, Monsieur Lancelin jouissait encore sept ans après les faits du titre d'expert près la Cour d'Appel de Douai et perdurait en tant que membre du laboratoire de police "scientifique" de Lille.

Mais en découvrant qu'il était épaulé par un nouvel intervenant (Monsieur De Coninck), professeur à l'U.E.R. des sciences de la terre de l'université de Lille, nommé expert en raison de (je cite) " sa particulière compétence ", j'avais un moment caressé l'espoir de lire enfin un document de haute tenue.

¹⁷ Je reste prudent, compte tenu du niveau technique des auteurs du rapport...

Hélas, après la traversée des marécages inquiétants de l'incompétence absolue offerte par l'étude du rapport HL, celle du rapport DL nous fait aborder - et je vais le démontrer - les parages répugnants de la malhonnêteté intellectuelle et de l'escroquerie scientifique.

PREMIERE PARTIE DU RAPPORT

La première partie est rédigée par Monsieur De Coninck.

Les extraits qui suivent démontrent qu'au lieu d'une particulière compétence, son travail traduit en fait une incompétence très particulière.

- " En ce qui concerne le mode opératoire décrit page 11, on peut regretter qu'une seule fraction de taille granulométrique intermédiaire ait été observée, alors qu'il me semble que l'examen des autres fractions, en particulier de la fraction grossière, aurait pu révéler la présence d'éléments caractéristiques."

*On ne peut que louer la prudence de l'auteur (" il me semble ", " aurait pu "), qui ignore à l'évidence ce que tous les spécialistes en exoscopie ont appris : ce qu'il appelle " la fraction granulométrique intermédiaire " est choisie délibérément, tout simplement parce que sur les particules plus fines les influences chimiques sont prépondérantes, tandis que les influences mécaniques dominent sur les particules les plus grossières. Les particules de la " **fraction granulométrique intermédiaire** " sont donc idéales pour obtenir le maximum d'informations.*

Prétendre que " la fraction grossière aurait pu révéler la présence d'éléments caractéristiques " constitue par conséquent une contre-vérité scientifique.

- "Par ailleurs, l'explication de la rubéfaction acquise par quelques grains de quartz par oxydation de la pelle ne me paraît pas convaincante d'autant que le sédiment a été lavé. "

Malgré sa compétence particulière, l'auteur semble ignorer les célèbres travaux de Harder & Flemig qui ont démontré qu'en présence d'eau riche en hydroxydes de fer, des néogénèses de quartz atteignant jusqu'à 100 µm pouvaient se former en moins de quinze jours. Frédéric Baltzer a observé le même phénomène dans les deltas, et je l'ai abondamment illustré dans mes ouvrages.

Il est donc tout à fait logique qu'au contact d'une pelle en milieu humide des quartz soient rubéfiés en un temps très court.

D'autre part, tous les étudiants de premier cycle en faculté des sciences (donc par définition démunis, eux, de toute compétence particulière) savent que seul un lavage à l'acide chlorhydrique bouillant permet d'enlever la pellicule d'hydroxydes de fer qui recouvre des échantillons rubéfiés. Comment se fait-il qu'un de leurs professeurs ignore cette notion de base connue du moindre laborantin ???...

- "(...) les deux échantillons 19 et 34 présentent des dépôts de silice qui indiquent le séjour des grains dans un environnement sursaturé en silice. "

Je suis entièrement d'accord, d'autant que je suis le premier à avoir démontré le phénomène par étude au M.E.B.

- "Ces dépôts sont assez fréquents dans des environnements comme les horizons pédogénétiques (...), mais aussi sur les hautes plages ou encore dans les environnements deltaïques."

C'est parfaitement exact : c'est encore moi qui ai établi le recensement de ces dépôts et mis au point leur classification morphologique et chimique selon les environnements naturels dans lesquels ils se forment.

- " A mon avis, les dépôts de silice qui existent dans des environnements variés ne peuvent être tenus comme caractéristiques. "

L'avis de l'auteur n'a pas la moindre importance, les dépôts siliceux étant précisément un des micro-caractères les plus précis pour l'identification des environnements par étude exoscopique ! Mais cette identification, je le rappelle, n'est possible que par l'étude détaillée (au M.E.B.) morphologique et chimique des-dits dépôts.

- " Le gypse chauffé donne le plâtre (...), produit très répandu qui, s'il était présent dans les prélèvements ne

serait pas très significatif."

Rien ne prouve que la présence de plâtre ne serait précisément pas très significative ! Je me souviens avoir orienté une affaire de meurtre de façon décisive grâce à la découverte de salpêtre (produit également fort répandu !) sur les vêtements d'un suspect...

En tout état de cause, le sulfate de calcium n'était pas le "marqueur" recherché dans mon travail.

- " Outre le fait que les constituants pris en compte sont très répandus et donc peu caractéristiques, (...) "

Nous retrouvons là les ridicules fausses affirmations du rapport HL, négations pures et simples de la réalité de l'exoscopie et de toutes les méthodes d'analyses fines ; ce n'est pas parce qu'un élément est répandu qu'il n'est pas caractéristique : je l'ai démontré pour les grains de sable, et on sait que c'est vrai pour chaque être humain.

- " Par ailleurs, il n'est pas rare que des prélèvements géologiques d'origine et d'âge différents présentent des caractéristiques proches. "

"Proches", oui. Mais identiques ? En outre, la détermination des caractéristiques, comme je l'ai dit auparavant, dépend de la qualité des prélèvements, des méthodes employées et ... du niveau des spécialistes.

SECONDE PARTIE DU RAPPORT

La seconde partie est de la main de Monsieur Lancelin, dont la compétence, à défaut d'être "particulière", ne devrait en tout cas pas être mise en doute compte tenu des fonctions à haute responsabilité qui sont les siennes. On est en outre en droit d'espérer que, sept ans après avoir été complice de la rédaction du rapport HL, il ait fait quelques progrès dans la spécialité réputée être la sienne. C'est une erreur : non seulement il n'en est rien, mais l'incompétence de Monsieur Lancelin s'est considérablement aggravée au fil du temps.

- "On notera qu'il est indiqué page 8 de ce rapport : "Examen au microscope électronique à balayage : analyse qualitative des microparticules."

Autrement dit, je précise que j'effectue une analyse qualitative, ce qui est exact.

- "L'analyse réalisée par le CARME est effectivement qualitative"¹⁸ Sur ce point, il est décidément incontestable que l'auteur du rapport et moi-même sommes en parfait accord...

- "(...) et doit être considérée uniquement comme telle."

Le véritable (et faux) problème réside dans le terme "uniquement". Dans ce contexte, il est évident que pour l'auteur ce qualificatif a une connotation péjorative (nous en aurons la preuve plus tard), comme pour la plupart des géochimistes. Cette mode est apparue dans les années 1970 avec le développement simultané des techniques d'analyses chimiques et de l'informatique. A cette époque, il était de bon ton de traiter avec dédain les "naturalistes", formés à l'observation détaillée des minéraux (donc à leur description qualitative), et de combler de crédits les "chimistes", équipés d'appareils coûteux, pratiquant des statistiques sur l'étude globale des échantillons (analyses quantitatives).

Cette mode fit vingt cinq ans durant de terribles ravages en dépeuplant les laboratoires d'excellents géologues naturalistes au profit de mauvais statisticiens.

Le tir fut corrigé par les Américains (lesquels étaient à l'origine du désastre) et surtout les Britanniques qui, pour tenter de réparer les ravages, mettent depuis quelques années l'accent sur l'analyse qualitative fine de tous les composants d'un sédiment (foraminifères, pollens, morphologie des plaquettes d'argiles, exoscopie non seulement des quartz mais de tous les minéraux, etc.). La chimie analytique est enfin reconnue pour ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un ensemble de méthodes généralement destructives destinées à obtenir, grâce à des données

analytiques quantitatives, une première idée générale concernant un ensemble d'échantillons devant faire ultérieurement l'objet d'analyses détaillées qualitatives fines.

La chimie analytique est en fait une simple première approche d'un sédiment.

*En criminalistique, le plus bel exemple est sans doute donné par le F.B.I., suite d'ailleurs aux résultats obtenus par exoscopie des quartz dans l'affaire Camarena. Sur les lieux du crime, après que ceux-ci aient été "gelés" selon mes méthodes, tous les échantillons de quelque nature que ce soit sont prélevés puis transportés au laboratoire. Là, ils sont immédiatement analysés par des laborantins, qui utilisent notamment la chimie analytique pour gagner du temps et trier les échantillons par grandes familles. Ensuite seulement interviennent les spécialistes de haut niveau... qui pratiquent l'analyse fine essentiellement qualitative à la recherche de ce que j'appelle les **éléments marqueurs**. Une excellente description de ce travail est faite dans le livre "The Bone Collector" de Jeffery Deaver, publié aux Etats-Unis en 1997¹⁹.*

- "Nous savons, pour avoir analysé quantitativement par spectrométrie de fluorescence X de nombreux échantillons de terre broyée et pastillée, que les spectres de rayons X obtenus pour des terres de provenances différentes peuvent être quasiment superposables. En effet, les éléments silicium, aluminium, potassium, calcium, titane et fer sont des constituants communs de la terre, et donc très peu caractéristiques. "

Dans ce passage d'une franchise admirable, l'auteur reconnaît enfin lui-même que les techniques qu'il utilise ne servent à rien : le malheureux, après avoir broyé, pastillé (et forcément poli, selon la ligne 20 de la page 3) puis étudié de nombreux échantillons par fluorescence X (ce qui n'a rien à voir avec l'exoscopie), en arrive à la navrante conclusion que les spectres qu'il obtient sont à peu près les mêmes quelle que soit la provenance des terres !

L'auteur se serait sans doute épargné cette cuisante désillusion en songeant à ce que tous les (vrais) criminologistes savent et pratiquent : tout comme pour les grains de sable, il est impossible de trouver deux êtres humains en tous points identiques.

Chacun d'eux porte sur et en lui une multitude d'informations de tous ordres, qu'elles soient originelles (gènes, empreintes digitales, sexe, race, structure des cheveux, couleur des yeux, etc.), acquises (déformations dues à certains métiers), pathologiques (maladies spécifiques ou non de certaines régions du monde), évolutives (changements de tous ordres dus au vieillissement), etc.

Mais imaginons qu'un savant fou décide d'utiliser les techniques préconisées par l'auteur et s'amuse à broyer, pastiller et polir l'ensemble de la population française pour l'étudier en fluorescence X : 60.000.000 d'individus originellement parfaitement identifiables seraient ainsi transformés en un infâme magma d'hydrogène, de phosphore, de carbone, de calcium, etc. dont l'homogénéité quantitative réjouirait sans doute Monsieur Lancelin. Et il n'est pas douteux que, poursuivant ses intéressantes études en broyant par exemple l'ensemble de la population américaine, notre savant fou découvrirait des résultats quantitatifs " quasiment superposables " à ceux obtenus par analyse du broyat de la population française !... Sans doute en déduirait-il qu'elles sont comparables et peut-être même rigoureusement identiques?

ET SI ON PARLAIT UN PEU D'EXOSCOPIE ?

Les auteurs ont été nommés avec pour mission de donner leur avis tant sur la méthode d'analyse employée par moi - l'exoscopie - et sur sa fiabilité. L'un des deux auteurs a même été choisi pour sa "particulière compétence" en ce domaine.

Le juge mandant était donc en droit d'attendre un avis autorisé de la part de spécialistes de très haut niveau connaissant parfaitement la méthode.

Etrangement, la lecture attentive du rapport DL ne révèle à aucun endroit une simple mention du mot "exoscopie" ! Les auteurs parlent de tout (à tort et à travers, nous l'avons vu), mais surtout pas d'exoscopie, ce qui ne manque pas d'être surprenant dans un rapport qui devrait être consacré à l'exoscopie !

Et c'est là que le bât blesse : on sait que la rapport HL était une démonstration caricaturale d'incompétence. Je viens de démontrer qu'il en est de même du rapport DL.

Mais ce dernier n'est pas seulement une accumulation d'erreurs et de fautes : c'est un amas de mensonges et de contre-vérités délibérés :

¹⁹ Exemple joint au présent rapport. Ce remarquable ouvrage pourra être consulté avec un profit considérable par Messieurs Haguenoer & Lancelin, malgré la présence de certains passages relativement techniques.

- Comment croire qu'un professeur de géologie ne connaisse pas les techniques de préparation de base qu'il enseigne à ses étudiants ?

- Comment croire que les auteurs ignorent l'exoscopie, alors qu'ils se servent de mes propres travaux et de ma propre classification pour tenter de me discréditer auprès d'un juge dont ils ont toute raison de croire qu'il n'est pas sédimentologue de formation ?

- Peut-on imaginer un professeur de géologie ignorant une méthode qui est enseignée dans toutes les universités du monde depuis maintenant plus de vingt ans, objet d'innombrables publications scientifiques ?

- Comment un chef de service d'un laboratoire de police "scientifique" peut-il également ignorer l'exoscopie, alors que depuis 1990 la revue éditée par cette même police scientifique publie régulièrement des articles à la gloire de l'exoscopie, qu'elle ne pratique certes pas mais prétend néanmoins utiliser? La vérité oblige à dire que, dans cette revue, le terme "exoscopie" n'est jamais employé (pas plus que n'est cité le nom de son inventeur...) et que pour la décrire les auteurs sont obligés d'user de contorsions de plume à rendre jaloux la femme-serpent !

- Les deux auteurs peuvent-ils ignorer une méthode dont la tristement célèbre Michel Rudler vantait les mérites à longueur d'interviews à partir de 1988... en en attribuant bien entendu la paternité à la très récemment rénovée police scientifique française ?

- Peuvent-ils ignorer les mêmes déclarations faites à la même époque par Monsieur Genthial, alors responsable de la sous-direction à la police scientifique et technique ?

- Peuvent-ils ne pas avoir été informés des déclarations identiques faites par Monsieur Olivier Foll, successeur de Monsieur Genthial ?

- Alors, puisqu'ils connaissent forcément l'exoscopie, pourquoi les experts (assermentés) mentent-ils délibérément à son sujet ?

- Monsieur De Coninck a été nommé expert en raison de sa "particulière compétence", et a accepté sa mission et la raison de sa nomination en toute connaissance de cause.

Monsieur De Coninck est coupable d'usurpation de qualité.

Car (je l'ai indiqué dans le rapport) la formation en exoscopie demande environ quatre années. Or, ni Monsieur De Coninck ni bien entendu Monsieur Lancelin n'ont jamais été mes élèves, ni les élèves d'un de mes élèves ! Ils ne m'ont même, ni l'un ni l'autre, pas une seule fois fait l'honneur d'assister à un de mes cours ou à une de mes conférences.

Alors, comment se fait-il que Monsieur De Coninck ait, en son âme et conscience, accepté d'être nommé expert en raison de sa "particulière compétence" dans un domaine dont il ignore tout ?

La vérité, c'est que nous atteignons là non plus le niveau de l'incompétence ou de la compétence, mais celui de la pure ignominie.

Aucun juge d'instruction ni procureur ayant exercé ses fonctions entre 1981 et 1991 n'ignore que, par l'intermédiaire du C.A.R.M.E., je suis à l'origine de la modernisation de la police française.

Chacun d'entre eux sait que le C.A.R.M.E. a été assassiné pour Raison d'Etat en 1991 par le ministère de l'Intérieur et la Direction générale de la gendarmerie nationale parce que trop performant... et trop indépendant!

Tous savent que le ministère de l'Intérieur avait ordonné à la sous-direction de la police scientifique et technique de tout mettre en oeuvre pour l'abattre, et notamment de démentir systématiquement toutes les analyses du C.A.R.M.E. en cas de contre ou de surexpertise.

Aucun ne s'est révolté quand un représentant du ministère a déclaré à cette occasion dans la presse qu'on "ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs".

Pas un n'a protesté lorsqu'au moment de mon dépôt de plainte pour contrefaçon de brevet contre le ministère de l'Intérieur Olivier Foll a publiquement démontré le mépris dans lequel il tient la justice française en prédisant froidement que ma plainte n'aurait "pas plus d'effet qu'une piqûre de fourmi sur le dos d'un éléphant".

Aucun n'ignore que j'en détiens toutes les preuves écrites et de nombreux témoignages, qui feront d'ailleurs l'objet d'un livre publié avant l'été 1998.

C'est pourquoi je n'hésite pas à affirmer que le rapport DL, même rédigé quatre ans après la fermeture du C.A.R.M.E., fait partie de ces contre-expertises manipulées téléguidées par le ministère de l'Intérieur.

Je savais, bien entendu, que de telles "expertises" non pas scientifiques mais politiques avaient été concoctées contre le C.A.R.M.E. dans de nombreuses affaires judiciaires.

Mais il se trouve que je n'avais jamais eu l'occasion d'en lire une.

Celles que je viens d'étudier font froid dans le dos, et conduisent à poser une série d'inquiétantes questions qui dépassent largement l'affaire objet de la mission qui m'a été confiée : COMBIEN DE CES RAPPORTS TRUQUES ET MALHONNETES ONT ETE FABRIQUES OU CIRCULENT ENCORE ACTUELLEMENT ? DE L'ANEANTISSEMENT DE COMBIEN D'AFFAIRES JUDICIAIRES SONT-ILS RESPONSABLES ? COMBIEN DE MAGISTRATS INSTRUCTEURS ONT-ILS ETE ABUSES DELIBERE-REMENT?

CONCLUSIONS

Le rapport DL constitue la preuve écrite, sans doute une des rares existant dans l'histoire de l'expertise judiciaire scientifique, de malhonnêteté intellectuelle de la part de deux prétendus experts dans le but de discréditer à tout prix - même celui de leur honneur - le travail d'un collègue qui dérange, au risque d'abuser un magistrat et de ruiner une enquête criminelle.

La radiation des auteurs du rapport DL s'impose de toute urgence : il s'agit d'une opération de salubrité publique exemplaire pour commencer à débarrasser le monde judiciaire des faux experts ou experts marrons, dangereux, incompétents, malhonnêtes, irresponsables et politiquement corrompus qui l'encombrent et le discréditent.

------(fin du rapport)-----

UNE EMBARRASSANTE INCONNUE

Dans cette affaire dite "*des disparus de Mourmelon*", l'armée française mérite une fois de plus son surnom de "*Grande Muette*" : en dépit de toutes les évidences prouvant que la disparition des appelés n'était pas volontaire et malgré la découverte du corps de l'un d'entre eux, assassiné et enterré, l'armée persiste à les classer comme déserteurs !

Quand on sait que le jeune appelé et O'Keeffe étaient enterrés dans des conditions exactement similaires, on comprend instantanément pourquoi l'analyse de la **terre** est si embarrassante pour l'armée : Si elle est identique sur la pelle et sur le lieu de découverte du cadavre d'O'Keeffe, on établit un lien direct entre O'Keeffe et Chanal.

Compte tenu des **conditions d'inhumation identiques** des corps, on établit ensuite une relation entre l'appelé assassiné et O'Keeffe d'où l'implication de Chanal dans *deux* assassinats.

Compte tenu du **lieu d'affectation** des sept appelés et de l'adjudant, la relation entre Chanal et les disparus est plus que probable, et permet donc de soupçonner l'adjudant de *huit* assassinats.

Mais ce raisonnement s'enrichit d'une terrifiante inconnue quand on considère qu'O'Keeffe et le Hongrois survivant avaient de nombreux caractères communs ; tous deux étaient :

- Auto-stoppeurs ;
- Jeunes ;
- Minces ;
- De sexe masculin ;
- Etrangers.

Alors, une question doit être posée : combien de jeunes étrangers minces pratiquant l'auto-stop ont disparu en France entre 1980 (ou avant...) et 1988 ?

Et de combien de ces " disparitions " l'adjudant Chanal est-il l'auteur ?

Cela, bien sûr, si la terre est identique sur la pelle et sur le lieu de découverte du cadavre d'O'Keeffe.

Mais justement, elle l'est...

Ainsi, en niant la fiabilité des analyses exoscopiques au mépris des réalités scientifiques et au prix de leur honneur, les laboratoires de police, aidés par des universitaires corrompus, brisent l'unique lien concret permettant d'apporter la

preuve qu'un militaire français est peut-être un des plus grands tueurs en série de l'histoire criminelle.

Mais peut-être, après tout, l'armée ne tient-elle pas à ce qu'un de ses membres figure dans le *Guinness Book* des records ?